

Observation n°33

De : Anne-Marie ROBIC
Envoyé : mardi 4 février 2020 09:52
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : EP a mr le commissaire enquêteur

Madame, Monsieur

Veillez trouver en pièce jointe les observations 2 de l'association **Sites et Monuments (SPPEF)** à transmettre à Mr le commissaire enquêteur

Merci de nous en accuser réception

Sincère salutations

Anne Marie Robic déléguée de Sites et Monuments (SPPEF) pour le Morbihan

PJ : 1

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)



Enquête publique pour le projet éolien de KERVELLIN à MOREAC

Noyal-Pontivy le 04-02-20

Monsieur le commissaire enquêteur

Au nom de Sites et Monuments (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), association nationale reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement, dont je suis déléguée pour le Morbihan, je vous prie de trouver, ci-dessous, notre deuxième production d'observations concernant le projet éolien de Kervellin à Moréac.

Sur l'intervisibilité

1. Sur le défaut d'actualisation de l'étude

Pièce 06 56 (21/74) soit la page 109 de l'étude d'impact, le tableau 47 présentant la liste des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée n'a pas été actualisé

- Les 6 éoliennes de la lande de la forêt (Buléon/Bignan/Guéhenno) ont commencé à tourner avant la l'actualisation de l'étude en juillet 2019
- Une 5^e éolienne a été autorisée à la Lande de la Vachegare à Radenac le 29 mars 2019

De ce fait, les cartes sont également erronées

2. Une trop forte densité dans la moitié Est de Moréac

En comptant les machines construites, celle dont les autorisations ont été délivrées et les 2 machines du projet, Moréac subira l'impact de **89 machines visibles dans un rayon de 23 km.**

A Moréac, les éoliennes sont déjà très présentes.

- Les 8 machines réparties sur 2 sites se voient de partout.

Auxquelles s'ajoutent au nord-est :

- 4 machines de Crédin/Reguiny situées à 7 km de Kergorlay par exemple
- 11 machines de Pleugriffet si voyantes qu'on a peine à croire qu'elles sont à 9/10 km de Kergorlay Avec, en arrière plan, mais bien visibles - comme le commissaire enquêteur l'a constaté avec nous :
- 3 éoliennes de Bréhan à 18 km de kergorlay
- 8 éoliennes de Plumieux/Saint Etienne-du-Gué-de-l'Isle (22) en partie visibles à 23 km

Au nord :

- 6 machines de Noyal-/Gueltas à 13 km
- 6 éoliennes de Saint Barnabé (22) à 19 km

A l'est :

- 5 éoliennes de Guegon
- 4 éoliennes de Lanouée

Au sud et sud-est, visibles de Moréac :

- 2 machines de Bignan
- 4 machines de Saint-Allouestre
- 4 machines de Radenac
- 3 machines de Guéhenno
- 6 machines de la lande de la forêt (Buléon/Guéhenno/Bignan)

Auxquelles s'ajouteraient :

- 3 machines du parc éolien de la lande de la Forêt de Guéhenno/Buléon non construites
- 3 machines du parc éolien de Kerfourn non construites
- la 5^e éolienne de Radenac
- 6 éoliennes de la lande de Vachegare de BULEON non construites en recours à la Cour d'appel de Nantes.
- 2 éoliennes du projet éolien de Kervellin Moréac

3. Sur l'étude erronée de l'intervisibilité des parcs de St-Allouestre, Radenac, Moréac et Buléon

Pièce 37 56 (11/14) soit la page 110 des photomontages, le **parti pris scandaleux** du photomontage 51 réalisé sur la zone du Maigris à Buléon interdit toute visibilité alors qu'il existe une **TRES FORTE INTERVISIBILITE**.

L'observateur s'est tapi derrière la végétation du bord de route pour présenter une vue de premier plan sur des éoliennes tronquées, alors qu'il devait nous présenter une vue éloignée sur le projet de Moréac ...!

Photomontage n°51 - Vue depuis la RD 724 aux abords de la RN 24

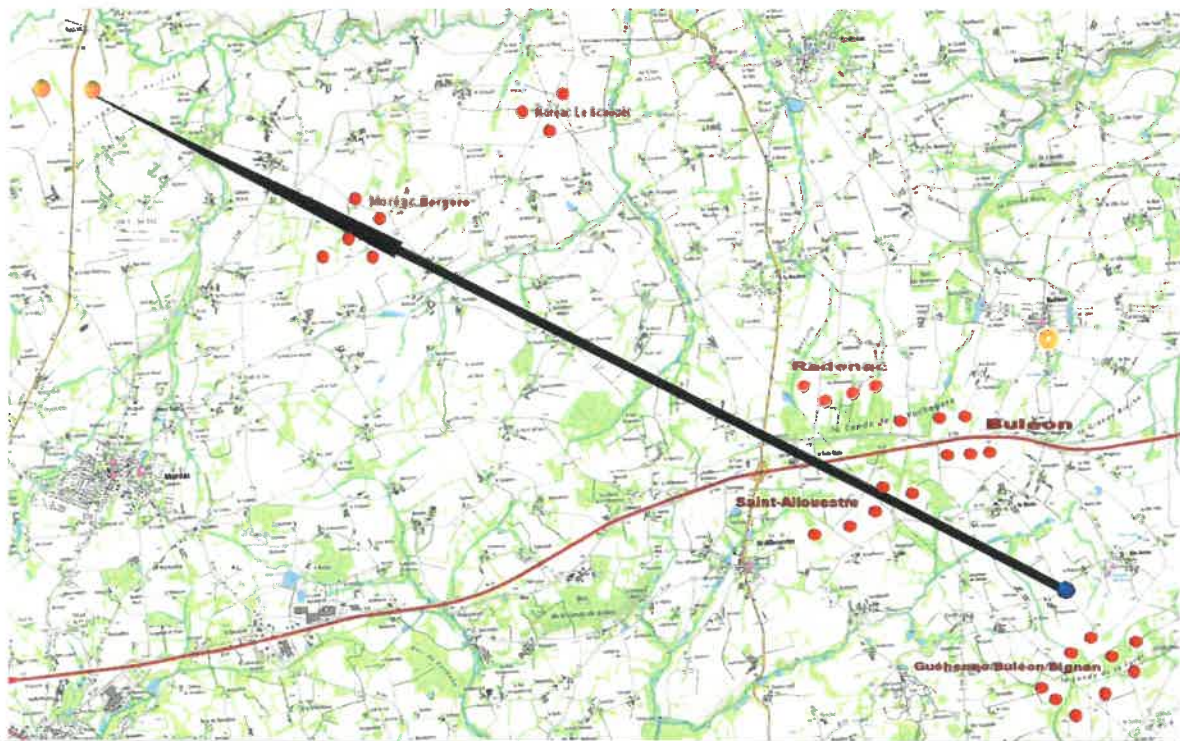




Le choix de la prise de vue 51 n'est pas approprié

Notre point de vue
 De notre côté, nous avons réalisé des prises de vue au point indiqué en rouge ci-dessous, entre La Rabine et Kerguennec à Buléon, où toutes les machines seront visibles.

De ce point de vue, il est possible d'étudier la vue sur le projet de Moréac : nous avons vers le nord-ouest, une visibilité à vue d'œil sur les 4 éoliennes de Saint-Allouestre, les 4 de Radenac et, en arrière plan, les 8 éoliennes de Moréac , soit 16 éoliennes .



Video sur clé USB à votre disposition

Sachant que l'étude d'impact devait y ajouter la 5e éolienne autorisée à Radenac, les 6 éoliennes autorisées à Buléon et les 2 EOLIENNES DE KERVELLIN, ce sont 25 éoliennes visibles qui auraient dû figurer sur ce photomontage de l'étude d'impact.

Nous savons par ailleurs qu'au même point de vue à Buléon, en nous retournant, nous avons à 1,2 km les 9 éoliennes de la Lande de la Forêt (Buléon/Guéhenno/Bignan).

Il n'était pas exclu de trouver un autre point de vue avec les 34 éoliennes de cette zone en intervisibilité.

L'étude d'impact n'a pas rendu compte de la très forte densité des éoliennes dans cette zone ni de l'effet insupportable de **SATURATION VISUELLE** qui affecte les environs

Anne Marie Robic
Déléguée de *Sites et Monuments* (SPPEF) pour le Morbihan
Membre de la CRPA de BRETAGNE
(Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture)

